

Séance du Conseil général du 15 mars 2021

12. Réponse à l'interpellation 2020/02 « Commission »

Réponse du Conseil communal

Rappel

L'interpellation constate que de fortes charges de travail dans l'infrastructure des routes et bâtiments sont prévues et demande si le Conseil communal prévoit la création de trois commissions ; urbanisme, technique et bâtiments.

Dans le cas contraire, quelles seraient les raisons de ne pas vouloir de cette aide qui pourrait être judicieuse et bienvenue.

Réponse

Le Conseil communal ne prévoit pas la création des commissions suggérées.

S'il est vrai que les charges de travail sont conséquentes, pour les responsables des dicastères concernés et les collaborateurs des Services techniques, l'aide proposée par l'interpellation ne réduira pas les charges de travail, bien au contraire. Les commissions induisent du travail supplémentaire pour la préparation des séances, la tenue des séances et le suivi des propositions des commissions. En conséquence, le Conseil communal estime que les propositions de l'interpellation sont de mauvaises réponses à une vraie question, la charge de travail.

Cependant, avec l'acceptation du budget qui prévoit du personnel supplémentaire qui pourra être affecté à ces dicastères, le Conseil communal estime avoir les moyens de faire face à ces fortes charges de travail.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL